

*mis en ligne le 02/02/2023*

SMP/DB-MD

**Mairie de Thonon-les-Bains  
Registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 30 janvier 2023**

**CM20230130-12**

**TRAVAUX**

**Travaux de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations des ouvrages électriques, d'équipements anti-intrusion et de contrôle d'accès, et maintenance des équipements de sécurité incendie dans les bâtiments communaux - Autorisation de signer les marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,  
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 24 janvier 2023,

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, expose :

Le marché relatif aux travaux de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations des ouvrages électriques, de vérification et d'entretien des alarmes d'incendie dans les bâtiments communaux arrive à son terme le 31 janvier 2023. Par conséquent, la Commune a lancé une nouvelle consultation, sous forme de procédure adaptée ouverte, pour son renouvellement en incluant, en sus des prestations de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations des ouvrages électriques et de maintenance des équipements d'incendie, des prestations d'équipements anti-intrusion et de contrôle d'accès.

Afin de susciter la concurrence, la consultation a été allotie afin de donner lieu à la conclusion de deux accords-cadres mono-attributaires avec émissions de bons de commande à compter du 13 février 2023 et pour une durée de 2 ans, avec la possibilité d'une reconduction tacite pour la même durée, soit une durée maximale de 4 ans.

Ces marchés prévoient les montants minimum et maximum suivants sur la durée maximale de 4 ans :

| Désignations  | Montants minimum | Montants maximum |
|---|------------------|------------------|
| Lot 1 : Travaux de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations des ouvrages électriques et maintenance des équipements de sécurité incendie dans les bâtiments communaux | 400 000,00 € HT  | 800 000,00 € HT  |
| Lot 2 : Travaux de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations d'équipements anti-intrusion et de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux                          | 40 000,00 € HT   | 200 000,00 € HT  |

A l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 janvier 2023, a donné un avis favorable à la conclusion des marchés suivants :

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 30 janvier 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS       | A | NOMS DES MANDATAIRES   |
|-------------------------|---|------------------------|
| M. Patrick TISSUT       | à | M. Gérard BASTIAN      |
| M. René GARCIN          | à | M. Christophe ARMINJON |
| Mme Deborah VERDIER     | à | M. Philippe LAHOTTE    |
| M. Mickaël BEAUJARD     | à | M. Serge DELSANTE      |
| Mme Emmanuelle VUATTOUX | à | M. Jean-Claude TERRIER |
| M. Jean-Louis ESCOFFIER | à | Mme Astrid BAUD-ROCHE  |

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

| Désignations  | Entreprises                      |
|---|----------------------------------|
| Lot 1 : Travaux de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations des ouvrages électriques et maintenance des équipements de sécurité incendie dans les bâtiments communaux | LABEVIERE ELECTRICITE<br>(74200) |
| Lot 2 : Travaux de petits aménagements, d'entretien et de grosses réparations d'équipements anti-intrusion et de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux                          |                                  |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise suscitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A large, loopy black signature in cursive script, which appears to read 'N. JAILLET', is written over the text.

Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*